



La Celle Saint-Cloud

République Française  
Département des Yvelines  
78170

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024.52

**VOIRIE NUMEROTAGE  
Avenue de l'Empereur**

**Le Maire de la commune de La Celle-Saint-Cloud**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2212-1 et suivants, relatifs aux pouvoirs de police du Maire en ce qui concerne la sûreté et la commodité du passage dans les rues, places et voies publiques à l'intérieur des agglomérations,

**Vu** le décret du 4 janvier 1955, notamment son article 7 quant à la publicité foncière,

**Vu** les circulaires n°432 du 8 décembre 1955 et n°121 du 21 mars 1958 du Ministère de l'Intérieur, précisant que seul le Maire a le droit de fixer par arrêté municipal tout numérotage d'immeubles,

**Vu** l'ordonnance du 23 avril 1823 rendant obligatoire le numérotage des maisons et des immeubles dans toutes les communes,

**Vu** la demande de numérotation de Madame Viviane LEMONNIER, par courrier électronique en date du 01/03/2024, propriétaire d'un terrain bâti de 860m<sup>2</sup> (lot 1) issu de la division de l'unité foncière cadastrée AE 286, disposant d'un accès (portillon) numéroté 20, avenue Lamartine,

**Considérant** que ce terrain bâti de 860m<sup>2</sup> (lot 1) issu de la division de l'unité foncière cadastrée AE 286, dispose d'un portail et qu'il est prévu la création d'un portillon sur l'avenue de l'Empereur, qui serviront d'accès principal,

**Considérant** qu'il y a lieu d'attribuer un nouveau numérotage à ce terrain sur l'avenue de l'Empereur,

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Le terrain bâti issu de la division de l'unité foncière cadastrée AE 286 (lot 1 de 860m<sup>2</sup>) dont l'entrée principale s'effectuera dorénavant par l'avenue de l'Empereur est ainsi numéroté :

**n° 11 avenue de l'Empereur  
et  
20 avenue Lamartine  
(portillon accès secondaire)**

**Article 2 :**

A compter de la notification du présent arrêté, le propriétaire devra apposer sur la façade de sa propriété la plaque ou le chiffre correspondant au numérotage attribué.

**Article 3 :**

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité et publié conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 4 :**

Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Chef du service départemental du cadastre,
- Monsieur l'inspecteur des contributions directes,
- Monsieur le receveur des postes de La Celle-Saint-Cloud,
- INSEE – service population,
- Chaque propriétaire concerné.

Fait à La Celle-Saint-Cloud, le 5 juillet 2024



Le Maire

Olivier DELAPORTE  
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle-Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.